

Jacques Gimbre, present, faire perser ladicte tour et louvrir pour passer au travers dicelle, tirant droict le long des murailles du Rosne jusques audict boulevard Saint Clair, et ce, tant pour la commodite des voyturiers et bapteaux navigans sur ladicte riviere du Rosne, que des musnyers qui portent et rapportent le bled des habitans de ladicte ville aux molins sur ladicte riviere, estans prestz ledict boulevard Saint Clair. » (BB. 72.)

« Compte quatriesme de Francoys Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon de lannee commençant le premier jour doctobre M V<sup>e</sup> cinquante ung, finissant le dernier septembre ensuivant mil cinq cens cinquante deux, contenant ledict compte recepte des deniers leves par permission du Roy, et de la despence comme ils ont esté employez.

« Aultre despence et fraictz pour rompre et perser la muraille de la tour des Serpens et desmollir le couvert, lequel tomboit a terre, chose tres necessaire pour la commodite de ladicte ville, mesmes ladicte ouverture pour la secourte des basteaux arrivant par la riviere du Rosne, devant limpetuosite, laquelle passé le long de ladicte tour. Et pour ce faire, a este paye, tant en journees de massons et manevres, et achaps de mathieres et estoffes necessaires.

« A Benoist Simon, masson, et aultres desnommez en ung roolle dacquict signe, certiffye et arreste le dimanche, xv<sup>e</sup> may M V<sup>e</sup> LII, contenant les fraictz et ouvrages faitz la sepmaine precedente, a ce que dessus a este paye la somme de xii<sup>l</sup>. i<sup>s</sup>. iii<sup>d</sup>., appert par ledict roolle cy rendu, auquel ladicte despence est escripte par le menu. Cy xii<sup>l</sup>. i<sup>s</sup>. iii<sup>d</sup>.

« A maistre Benoist Simon et aultres denommez en ung roolle et acquict signe, certiffie et areste le dimanche,